

Comment protéger la forme ou l'apparence d'un produit ?

La forme d'un produit peut être la clef de son succès et nécessite parfois des frais importants (recherche, marketing, etc).

Mais comment protège-t-on le design d'un produit, c'est-à-dire sa forme, son apparence ? En France, plusieurs protections sont envisageables suivant les caractéristiques que revêt la forme du produit et selon sa fonction.

Ces différentes protections peuvent être mises en oeuvre de manière cumulative.

Chacun de ces droits permet au créateur d'obtenir un monopole d'exploitation pour une durée limitée dans le temps et de s'opposer à l'exploitation de sa création effectuée sans son consentement.



le droit d'auteur

Le droit d'auteur naît du seul fait de la création, sans formalité de dépôt.

Toutefois, il incombe à l'auteur qui réclame cette protection de démontrer d'une part que son œuvre est **originale**, c'est-à-dire empreinte de sa personnalité et d'autre part de rapporter la preuve de la date à laquelle la création a été faite.

Parmi les moyens de preuves :

- enveloppe soleau (INPI)
- Mapreuve
- Ipocamp
- etc

les dessins et modèles

Le dessin et modèle est un titre de propriété industrielle qui nécessite l'accomplissement d'une formalité de dépôt auprès d'un office de propriété industrielle.

La création déposée devra respecter des conditions de validité, à savoir, **nouveauté et caractère propre**.

Parmi les offices de dépôt compétents :

- INPI (France)
- EUIPO (Union européenne)
- OMPI (enregistrement international)

la marque

La marque tridimensionnelle, constituée d'un signe figuratif à trois dimensions, permet de protéger la forme d'un produit ou son conditionnement.

Pour être valable, la marque tridimensionnelle doit notamment **être distinctive**, c'est à dire être comprise comme l'indication de l'origine commerciale des produits et services visés.

Parmi les offices de dépôt compétents :

- INPI (France)
- EUIPO (Union européenne)
- OMPI(enregistrement international)

Ces différentes protections ont une incidence sur l'étendue de la protection opposable en cas d'action en justice. Il est donc indispensable de définir une véritable stratégie dès le lancement de son produit.